

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

TRIDI 13 Germinal.

(Ere vulgaire.)

Samedi 2 Avril 1796.

Part de l'archiduc Charles pour se rendre sur le Rhin. — Ordre donné aux régimens autrichiens de faire rentrer leurs dépôts dans l'intérieur des états de la maison d'Autriche. — Départ de l'escadre française qui étoit aux Dardanelles, pour rentrer dans le port de Toulon. — Prochaine évacuation des états prussiens occupés par les troupes françaises. — Destitution des nouveaux administrateurs du département de Seine et Oise. — Translation de Charette d'Angers à Nantes, pour y être jugé. — Insurrection dans la Biscaye, en Espagne.

A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n^o. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnoie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 13 mars.

Il paroît décidé que l'archiduc Charles dont le départ avoit été différé à cause de la neige qui est tombée la semaine dernière, se mettra en route pour le Rhin samedi prochain, 19 mars. Tous les généraux & officiers qui étoient absens par congé ont reçu ordre de rejoindre leur corps pour le premier avril.

Tous les régimens autrichiens, sans en excepter ceux qui sont aux avant-postes, ont reçu l'ordre de faire venir leurs dépôts. On infere de cette disposition, qu'une suspension d'armes pourroit bien être arrêtée de nouveau pour un tems déterminé, & que dans cet intervalle on travaillera à la paix générale.

Le bruit s'étoit répandu ici que le plan des généraux français étoit de diriger leurs principaux efforts sur l'Allemagne, c'est dans les environs de cette place que la majeure partie de nos forces sera d'abord concentrée, & que l'archiduc Charles établira son quartier-général.

Suivant les lettres de Coblenz, les français continuent leurs ouvrages devant le port de la Moselle: ils établis-

sent des fortins sur le Petersberg, & cette coline va être transformée en une espèce de citadelle; ils font aussi de nouvelles dispositions pour l'établissement d'un pont de bateaux près de Weiss.

La généralité de l'armée d'Italie, ce pays qui fait l'objet le plus cher de l'ambition de la maison d'Autriche, est composée de la manière suivante: le baron de Beaulieu, commandant en chef; MM. de Melas, Argenteau, Provera, Sebotendorff & Henrici, felds-maréchaux-lieutenans; MM. Gummer, Laudon, Schubirtz, Menkritz & Spiegl, généraux-majors.

On écrit de Constantinople qu'au moment où on s'attendoit à la nouvelle d'un combat entre les escadres de France & d'Angleterre qui se trouvent dans l'Archipel, on a appris qu'elles ont jugé plus convenable de rassembler les bâtimens de commerce de leurs nations, de s'éviter & d'escorter les navires dans la Méditerranée. L'escadre française, qui a fait voile pour Toulon, a laissé en arrière deux frégates qui se trouvoient en trop mauvais état pour la suivre; l'une est restée aux Dardanelles & l'autre à Smyrne. La Porte a vu avec satisfaction cet événement, attendu qu'elle craignoit que par un combat, dans les mers de sa domination, il ne fût porté atteinte à sa neutralité.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 21 mars.

Le consul de Danemarck a notifié à notre sénat que sa cour avoit reconnu & admis le ministre de la république française avec toute la solennité usitée en pareil cas.

Les maux de la guerre & les troubles des autres états s'oublient ici au milieu de l'abondance & des richesses qu'ils ont fait refluer au milieu de notre ville. Jamais notre commerce n'a été si florissant qu'il l'est dans les circonstances actuelles, & l'on compte, depuis la révolution de Hollande, vingt maisons considérables de commerce qui s'y sont établies: la masse du numéraire qu'elles

ont apportée s'évalue à plus de 45 millions de marcs. Notre Bourse est le centre des négociations les plus importantes, sur-tout en grains, & en draps d'Angleterre.

On craint à la vérité que le commerce des grains ne puisse se continuer qu'autant que le gouvernement prussien permettra par l'Elbe l'exportation de cette denrée de la Pologne. L'empereur, instruit de l'immensité de nos ressources pécuniaires, vient d'ouvrir ici un emprunt de 5 millions de florins, & on croit que la totalité de cette somme ne tardera pas à être fournie à ses préposés, qui en ont déjà reçu la majeure partie.

Ainsi se vérifie ce grand principe de Montesquieu qui dit que le commerce se passeroit plutôt de protection que de liberté. La Hollande n'a pas reconnu cette vérité quand elle s'est si long-tems reposée, pour le maintien de son commerce, sur la protection toujours vendue de l'Angleterre; & la guerre actuelle prouve en général aux petits états qu'ils font un faux calcul quand par des alliances & par des subsides payés aux grandes puissances, ils comptent assurer leur existence politique & leur sûreté commerciale. . . Les grands états sont sujets à de grandes crises, & quand ces crises arrivent, ils deversent sans équité sur leurs foibles alliés une partie des calamités qu'ils éprouvent, d'autant plus qu'ils regardent alors tout système de neutralité comme une injure faite à leur puissance & à leur protection.

L'histoire ancienne & l'histoire moderne fournissent cent preuves de ces vérités éternelles que Montesquieu avoit recueillies de ses observations profondes sur le sort des états purement commerçans depuis Tyr & Carthage jusqu'à nos jours.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 8 germinal.

L'administration a redoublé de zèle & d'activité pour fournir nos armées de tout ce dont elles peuvent avoir besoin pour l'ouverture de la prochaine campagne. Recrues, chevaux, trains d'artillerie, vivres, munitions de toute espèce couvrent toutes les routes qui conduisent au Rhin; & on compte que depuis le premier mars l'armée de Sambre & Meuse a reçu environ vingt mille chevaux tant de remonte pour la cavalerie que pour l'artillerie & pour les charrois. Tous les magasins sont remplis, & si la guerre se continue, rien ne pourra plus retarder la marche des troupes républicaines.

Le quartier-général va quitter incessamment Cologne; mais on ignore s'il sera transféré à Neuss ou à Crevelt. Toutes les troupes qui se trouvoient entre Cologne & Bonn viennent de se mettre en marche pour le Bas Rhin, d'où elles passeront à Dusseldoff, où on a envoyé 50 pièces d'artillerie de gros calibre destinées à être placés dans les nouveaux ouvrages faits devant cette ville, & qui sont presque entièrement achevés.

Des lettres de Wesel portent, que l'on vient d'y apprendre que la cour de Berlin, après des négociations assez vives avec le directoire exécutif, a obtenu que non seulement les états prussiens situés sur la rive gauche du Rhin, & occupés par les troupes françaises, ne paieront pas l'emprunt forcé auquel on les avoit taxés, mais encore que les Français les évacueroient incessamment. Cette nouvelle est appuyée par diverses lettres de Berlin, qui s'accordent à dire que le gouvernement français a cru devoir tenir une conduite mesurée avec le cabinet prus-

sien, afin de ne pas compromettre les liaisons qui subsistent entre les deux états, & qui n'étoient pas très-solidement établies: de sorte qu'on ne peut qu'applaudir à une conduite aussi sage.

On assure que l'administration du département de la Dyle a écrit au directoire, pour l'engager à étendre aux départemens nouvellement réunis la loi qui appelle aux armées toute la jeunesse de la première réquisition.

On avoit remarqué ici le séjour d'un grand seigneur suédois, qui paroissoit avoir quelque motif secret. Rien n'est plus simple au contraire & moins mystérieux; c'est le comte Lowenhielm, nommé à l'ambassade de Suède près la république batave; il prolonge son séjour ici avec un congé de sa cour, uniquement parce que ses affaires personnelles l'y retiennent, & il doit partir incessamment pour sa destination.

FRANCE.

De Paris, le 11 germinal.

On dit plus affirmativement que jamais que Merlin est près de quitter le ministère de la police. On conçoit en effet qu'il peut être un peu fatigué de cette lutte contre l'opinion publique, qu'il soutient depuis long-tems avec des forces trop inégales. On nous a assuré que ces jours derniers ce ministre a répondu à un homme qui se plaignoit à lui de quelque injustice, qu'en n'auroit pas à se plaindre de lui long-tems, qu'il n'avoit accepté le ministère de la police que pour trois mois, & qu'il ne passeroit pas ce terme-là.

On prétend aussi que Charles Laeroix ne gardera pas long-temps le ministère des relations extérieures. On ne devine pas encore sur qui tombera le choix de leurs successeurs; mais il est bien important pour l'intérêt public en général, & celui du gouvernement en particulier, que ces deux places soient confiées à deux hommes dont le caractère & la conduite aient obtenu l'estime & la confiance publique. L'un en a besoin pour tempérer ce qu'a d'effrayant une autorité dont les bornes ne sont pas exactement connues; l'autre en a besoin pour concourir avec plus d'efficacité aux négociations de la paix, notre premier & plus pressant besoin.

On dit que le ministre de France à Hambourg, le citoyen Reinhard, s'est retiré à Brême, jusqu'à ce que le sénat ait consenti à le reconnoître solennellement. Quelques personnes assurent même qu'il a reçu l'ordre de revenir en France, si cette reconnaissance étoit encore différée.

On a annoncé la destitution des administrateurs du département de Seine & Oise nommés par les électeurs le 10 brumaire dernier. Les administrateurs qui leur avoient succédé viennent d'être destitués à leur tour, & remplacés non par les premiers, mais par des hommes plus dignes que les autres de la confiance & de l'estime des citoyens. Le gouvernement a aussi fait rendre la liberté à un grand nombre de prêtres du même département, qui avoient été incarcérés, sans autre crime, à ce qu'il paroît, que celui d'être prêtres. Cet empressement que montre le directoire à revenir sur des mesures de rigueur, que lui avoient surprises des délations calomnieuses ou des alarmes sans fondement, est la preuve la moins équivoque du des-

qui sub-
pas très-
applaudis-
ent de la
endre aux
pelle aux
ition.
seigneur
eret. Rien
eux ; c'est
de Suede
séjour ici
e que se
partir in-

Il a de ramener l'opinion des bons citoyens, en réparant les injustices & en rendant à la loi l'empire qu'une domination arbitraire avoit jusqu'ici paru usurper sur elle.

On écrit d'Angers, en date du 7 germinal, que le fameux Charette ayant eu quelques entretiens particuliers avec le général Hédouville, en présence du général Travot, il a été décidé qu'il seroit transporté à Nantes pour être jugé, & qu'il a été embarqué le 6 au soir pour destination. Le trajet de la prison à la barque s'est fait avec le plus grand ordre, quoiqu'une foule immense se pressât autour des grenadiers du 62^e. régiment & des chasseurs de la Montagne, dont une partie escorte Charette jusques à Nantes. Les généraux Grigny, chef de bataillon-major de la division du Sud; Travot & Valentin, qui ont pris Charette, se sont aussi embarqués avec son escorte.

La Sentinelle fait mention, qu'une lettre de Gironne en Catalogne donne la nouvelle d'une violente insurrection dans la province de Biscaye, & que le gouvernement a fait marcher 17 bataillons d'infanterie & 5 escadrons de cavalerie pour réduire les insurgés. Le 2^e. bataillon des Miquelets de Catalogne a été, dit-on, mis en pièces; le régiment suisse de Bochart a ordre de se transporter sur-le-champ à Tarragone, & celui de Mayorque à Gironne. Il y a sans doute méprise dans cet article, car on ne peut concevoir que pour appaiser une insurrection en Biscaye, sur les côtes de l'Océan à l'ouest, on envoie des troupes en Catalogne sur les bords de la Méditerranée à l'est du royaume.

Une autre nouvelle se trouve dans le même papier, c'est celle du refus fait par le commandant de Carthagène, de laisser mettre pied à terre à quelques anglais dans un bâtiment de cette nation destiné pour Gibraltar. On ignore de ce fait, que si une rupture entre l'Espagne & l'Angleterre n'a pas encore éclaté, il y a du moins quelque méintelligence entre les deux cabinets.

On sait que tout ce qui touche à la paix doit vivement attirer l'intérêt & la curiosité; on cherche avidement quels en peuvent être les agens: on parle beaucoup actuellement d'un ex-marquis de Paterat, qui paroît avoir été déjà deux fois à Vienne, au moins comme voyageur de crédit. Il est possible, comme l'a dit une feuille périodique, que des voyages de cette espèce soient utiles pour précéder & pour préparer des négociations plus directes; mais il est triste qu'à l'époque actuelle, après un armistice prolongé au milieu de tant de vœux & d'espérances, l'on n'en soit pas du moins à connoître les hommes chargés de si importantes négociations, parmi ceux que leurs services, leurs succès, la confiance & la reconnaissance publique désignent au choix du gouvernement.

On peut remarquer que nulle part la hache révolutionnaire n'a autant respecté le mérite & les talens que dans la carrière diplomatique. Il seroit bien malheureux que les efforts de l'intrigue ou d'injustes préventions fussent la patrie des services de ceux que les boursiers de la France ont oublié de frapper.

TABLEAU DE L'EUROPE, en novembre 1795; et PENSÉES sur ce qu'on a fait et qu'on n'auroit pas dû faire; sur ce qu'on auroit dû faire et qu'on n'a pas fait; sur ce qu'on devroit faire et qu'on ne fera pas.

Tel est le titre d'une brochure qui a été publiée à Londres à la fin de l'année 1795. On l'attribue à l'ex-ministre Calonne; & en la lisant on ne peut pas douter qu'elle ne soit de lui.

Il est aisé de juger d'avance dans quel esprit elle est composée; on sait le rôle actif que cet ex-ministre a joué à la suite des princes émigrés. Conseil du ci-devant comte d'Artois, il a été envoyé successivement en différentes cours de la coalition, pour y communiquer des plans, échauffer les esprits, solliciter des secours. On a vu qu'il n'a pas été heureux en négociations.

On sait qu'il y avoit peu d'accord dans les sentimens, les vues & la conduite des deux freres, tant que l'un & l'autre reconnoissoient pour maître le fils de Louis XVI. La mort de cet enfant a rompu tout équilibre d'influence entre eux, en donnant à l'aîné toutes les prétentions d'un monarque & au cadet toute la soumission d'un sujet. Le favori du prince sujet est alors tombé dans une nullité presque absolue. Revenu à Londres, où, après avoir eu quelque tems une existence brillante, il vit, dit-on, dans la retraite & dans l'obscurité; ne pouvant plus négocier des traités & faire des arrêts du conseil, il s'est amusé à composer un écrit, pour prouver aux puissances coalisées contre la liberté française, qu'elles n'ont rien fait de ce qu'elles devoient faire pour le succès de leur grande conspiration, ce qui est démontré par le fait; & pour leur enseigner ce qu'elles devoient faire & qu'elles ne feront pas, ce qui sera encore démontré vraisemblablement par le fait.

Calonne est un homme d'esprit, non un homme de lettres; un homme d'intrigue plutôt qu'un homme d'état: on ne s'attendra donc pas à trouver dans son pamphlet des vues neuves, des discussions approfondies, des pensées liées avec beaucoup d'art & exprimées avec une grande précision; mais on ne sera pas étonné d'y trouver des idées assez ingénieuses, quelques vues saines, de la facilité, du mouvement, quelquefois même de l'éclat dans la diction. Mais il n'est pas question ici du mérite littéraire de cette production. Nous ne sommes plus dans un tems assez heureux pour mettre quelque intérêt à l'analyse d'un bon ou mauvais raisonnement, ou à quelques observations de goût sur des phrases bien ou mal tournées. C'est par ses rapports avec notre situation politique que la brochure de l'ex-ministre contre-révolutionnaire est intéressante à connoître. Principal agent d'un parti dans la coalition, il en sait les secrets, & a été à portée de démêler ceux des partis opposés. Ses relations avec les différentes puissances lui ont aussi donné bien des moyens de pénétrer leurs vues & les motifs de leur conduite, & d'apprécier les causes des événemens. Sans doute il n'aura écrit ni tout ce qu'il sait, ni tout ce qu'il pense sur l'état des affaires; mais il a sûrement écrit ce qu'il voudroit qu'on crût. Il y a toujours, pour les esprits attentifs & clairvoyans, des lumières à tirer de tout écrit sur de grands faits de l'histoire, composé par un homme qui y a joué un rôle principal.

Nous nous proposons de donner une idée plus précise de ce *Tableau de l'Europe*, si nous jugeons que cela puisse intéresser nos lecteurs.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen CREUZÉ-LATOUCHE.

Suite de la séance du 11 germinal.

On ouvre la discussion sur la résolution qui ordonne l'impression des livres élémentaires approuvés par le jury des arts.

Fourcroy ne croit point, comme la commission, qu'il faille rejeter la résolution. L'intérêt pressant de l'instruction, le besoin urgent des écoles, la nécessité des livres élémentaires, la détresse générale & le découragement des hommes qui s'en occupent lui font penser au contraire qu'elle doit être approuvée.

Il est tems enfin, de faire sortir l'instruction publique de l'état déplorable où elle se trouve. Si les livres élémentaires ne sont point ce qu'ils auroient pu être dans un autre tems, qu'on se reporte aux circonstances dans lesquelles ils ont été faits. Est-ce à l'époque où de longs malheurs & un découragement désastreux ont paralysé les efforts des savans, qu'on doit juger avec cette sévérité & cette rigueur si utiles dans les tems ordinaires? L'impression de quelques ouvrages dignes d'éloges est-elle un motif capable d'empêcher les savans de travailler à d'autres livres élémentaires? Faire un sentier dans un terrain difficile n'est-ce pas inviter d'habiles ingénieurs à y faire une grande route.

Le conseil, sur la demande de Clauzel & de Cornillau, ferme la discussion & approuve la résolution.

Après avoir reconnu l'urgence, le conseil approuve une autre résolution qui accorde des pensions à des défenseurs de la patrie & à leurs familles.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen DOULCET.

Séance du 12 germinal.

Les membres du tribunal de Montbrison, écrivent au conseil, qu'ils ont refusé d'installer un juge nommé par le commissaire du pouvoir exécutif Reverchon.

Treillard demande que cette lettre soit renvoyée au directoire exécutif, seul juge des opérations de son commissaire.

Lalard ne s'oppose pas au renvoi; mais je félicite ma patrie, s'écrie-t-il, de ce qu'il se trouve dans la république des fonctionnaires assez courageux pour s'opposer aux actes d'un pouvoir arbitraire.

Treillard s'élève vivement contre ce mouvement de Lalard: qu'on s'écrie-t-il, s'est au sein du corps législatif qu'on donne le signal de la désobéissance aux loix! où en serions-nous si des autorités constituées pouvoient se rendre juges des opérations d'une autorité supérieure & d'anéantir la hiérarchie constitutionnelle? Je demande le renvoi pur & simple au directoire exécutif. — Adopté.

Les administrateurs du département de l'Ain dérivent au conseil pour demander l'exécution de l'article CLXVI de la constitution, qui veut qu'en cas de mort ou de démission d'un ou plusieurs membres d'une administration, les administrateurs restans soient autorisés à compléter; le commissaire du pouvoir exécutif, Reverchon, ayant, au mépris de cet article, remplacé des administrateurs démissionnaires, & le directoire ayant approuvé son arrêté.

Dumolard demande qu'il soit créé une commission pour examiner si la constitution n'a pas été violée par Reverchon.

Lecoq propose qu'on demande d'abord des renseignements au directoire sur cette affaire.

Le conseil se décide pour cette dernière proposition.

Le projet de résolution qui déclare définitive la radiation de dessus la liste des émigrés du représentant Hennefontenay, est adopté.

Tallien expose que dans une note d'un imprimé du citoyen Baudin, distribué hier aux membres du corps législatif, il est dit que le procès-verbal de la séance du 9 thermidor n'a pas encore été déposé aux archives. L'orateur rappelle qu'en effet Charles Duval ayant proposé la rédaction de ce procès-verbal au nom de la commission qui en avoit été chargée, la convention juge qu'elle avoit besoin de quelques modifications: depuis ce procès-verbal n'a pas été représenté.

Cependant l'époque dont il doit conserver le souvenir est trop importante pour qu'on néglige une pareille pièce. Tallien demande donc que ce procès-verbal soit fourni aux archives, ainsi que tous ceux des séances de la convention qui manquent encore; pour cela il pense qu'il suffira d'en faire connoître le nombre & les époques, ainsi que les noms de ceux qui doivent les fournir. — Adopté.

Camus annonce que l'état qu'on demande est fait, & qu'il le soumettra au conseil quand le conseil voudra.

CONSEIL DES ANCIENS

Présidence du citoyen CREUZÉ-LATOUCHE.

Séance du 12 germinal.

Sur le rapport d'Olivier-Gerente, au nom d'une commission, le conseil approuve une résolution qui ordonne que le nom du citoyen Serf, député de l'Eure, sera rayé de la liste des émigrés.

Organe d'une autre commission, Malleville fait un rapport sur la résolution qui prévoit le cas où il a été formé plusieurs actes d'accusation contre différens prévenus d'un même délit. La commission propose de rejeter la résolution, 1°. parce qu'elle est incohérente avec les cours des délits & des peines, auquel il ne faut pas légèrement toucher; 2°. parce que la réunion des actes d'accusation qu'elle prescrit au tribunal criminel n'est pas de sa compétence; 3°. parce que cette réunion seroit souvent très-difficile & même impossible. — Le conseil ajourne jusqu'après l'impression du rapport.